

## Pôle Optique

De l'évaluation des facultés visuelles de ses clients à la réalisation des lunettes en passant par le contrôle de leur adaptation et la vente des produits, l'opticien-lunetier doit maîtriser de nombreux savoir-faire.

Les clients viennent le voir munis d'une ordonnance que leur a délivrée un ophtalmologiste. Pour exécuter cette ordonnance, l'opticien effectue à son tour ses propres analyses. Il réalise des mesures topométriques et différents tests permettant d'évaluer l'acuité et la perception visuelles du patient. Il peut alors choisir la formule la mieux adaptée pour compenser le défaut de vision.

La correction étant déterminée, l'opticien sensibilise son client aux caractéristiques et aux impératifs techniques des différents équipements optiques proposés : lunettes ou lentilles de contact. Tout dépend de l'âge de la personne, de son mode de vie et de l'esthétique recherchée. Les avantages et inconvénients des deux systèmes sont précisés lors de l'entretien.

Pour l'aider à choisir des lunettes, l'opticien :

- informe son client sur les montures les mieux adaptées à la morphologie de son visage et à la correction proposée,
- fait essayer différents modèles
- conseille sur la qualité des verres, les options proposées (verre aminci, anti rayures, antireflet),
- l'informe sur les prix
- s'occupe de la saisie du dossier sur informatique et de la prise en charge auprès de la mutuelle.

L'opticien réalise ou fait réaliser lunettes et lentilles dont il contrôle ensuite la bonne adaptation aux besoins du patient. Le montage s'effectue en atelier. Les verres sont tout d'abord vérifiés, puis centrés en fonction du calibrage de la monture. Ils sont axés, découpés, meulés et insérés dans la monture.

Lors de la remise au client, l'opticien fait les ajustements nécessaires. Lorsqu'il s'agit de lentilles de contact, l'opticien suit une procédure de contrôle rigoureuse auprès de son client. Il doit veiller à ce qu'elles soient bien adaptées et tolérées. Il assure le service après-vente et d'éventuelles réparations (branches cassées ou déformées, réglages, changements de verre).

L'opticien-lunetier vend aussi des lunettes de protection solaires, des étuis, des produits d'entretien et des instruments d'optiques (loupes, microscopes).

# Fonctions

Les principales fonctions de l'opticien sont les suivantes :

- Atelier : réaliser les dispositifs optiques ; mesurer, contrôler, meuler, polir les verres ; réparer, remplacer les verres (pratiqué par l'opticien-lunetier ou le monteur-vendeur)
- Examen de vue : effectuer des mesures de la vue (méthodes SACS), pratiqué seulement par un Opticien-Lunetier

- Commerciales : assistance technique et conseils aux clients ; commandes des lentilles, verres, lunettes et autres matériels
- Administratives : tiers-payant sécurité sociale et mutuelle ; télétransmission sécurité sociale et mutuelle pour la comptabilité ; gérer les stocks de montures/produits lentilles/lentilles/basse vision ; mettre en conformité des classeurs du référentiel certification Qualiopic bureau Veritas

3

- [1]

## **Nos établissements**



[ECOUTER VOIR - Vichy \[2\]](#)

[Voir la fiche structure \[2\]](#)



[ECOUTER VOIR - Moulins \[3\]](#)

[Voir la fiche structure \[3\]](#)



## [ÉCOUTER VOIR - Montluçon](#) [4]

[Voir la fiche structure](#) [4]

**URL source:** <https://allierunara.inexine.net/services/optique>

### Liens

[1] <https://allierunara.inexine.net/>

[2] <https://allierunara.inexine.net/etablissement/ecouter-voir-vichy>

[3] <https://allierunara.inexine.net/etablissement/ecouter-voir-moulins>

[4] <https://allierunara.inexine.net/etablissement/ecouter-voir-montlucon>